BRICKART
Code: 04020MAR

Version: Provisoire

Date d´impression: 13/12/2017

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L´ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: BRICKART
Code: 04020MAR

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES:
Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [ ] Industriel [X] Professionnel [X] Consommation
Peinture.
Secteurs d´utilisation:
Utilisations professionnelles (SU22).
Utilisations par des consommateurs (SU21).
Utilisations déconseillées:
Aucune. Comme il n´est pas classé comme dangereux, ce produit peut être utilisé par d´autres moyens que les utilisations identifiées, mais toutes les utilisations doivent être compatibles avec les directives de sécurité specifiées.
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation, selon l´annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Sans restriction.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:
ARTIC INDUSTRIAL QUÍMICA, S.A.
Ctra. de Gerb, 51-73 - 25600 - BALAGUER (Lleida)
Téléphone: (+34) 902 431250 - Fax: (+34) 973 445045
Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:
info@articsa.net

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D´APPEL D´URGENCE: (+34) 973 450717 (9:00-13:00 / 15:00-18:00 h.) (heures ouvrables)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:
Ce produit n´est pas classé comme dangereux, en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~1221/2015 (CLP)

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l´environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

Note: Ce produit ne nécessite pas de fiche de données de sécurité (FDS) conformément à la réglementation (CE) nr 2015/830. S'il est utilisé comme recommandé ou dans des conditions normales, il ne devrait pas représenter de risque physicochimique, pour la sécurité sanitaire ou pour l'environnement. Cependant, une FDS peut être fournie gracieusement pour répondre à la demande d'un client.

2.2 ÉLÉMENTS D´ÉTIQUETAGE
Ce produit ne requièrt pas de pictogrammes, en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~1221/2015 (CLP)
Mentions de danger:
Aucune.
Conseils de prudence:
P280B Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
Indications additionelles:
EUH208 Contient mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1) Peut produire une réaction alergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Substances qui contribuent à la classification:
Aucun.

2.3 AUTRES DANGERS:
Dangers qui n´entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:
Autres dangers physico-chimiques: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.
Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.
Autres effets néfastes pour l´environnement: Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:
Non applicable (mélange).

3.2 MÉLANGES:
Ce produit-ci est un mélange.
Description chimique:
Mélange de pigments, charges, résines et additifs en milieu aqueux.

COMPOSANTS DANGEREUX:
Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d´exemption:

< 0,25 %	Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatiques (2-25%) (CAS: 64742-82-1) , Liste nr. 919-446-0 REACH: 01-2119458049-33 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 | STOT SE (narcosis)3:H336 | STOT RE 1:H372i | Asp. Tox. 1:H304 | Aquatic Chronic 2 H411 | EUH066	Autoclassé < REACH

Impuretés:
Ne contient pas d´autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Stabilisateurs:
Aucun

Référence à d´autres sections:
Pour plus d´informations, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):
Liste mise à jour par l´ECHA sur 12/01/2017.
Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l´annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Aucune
Substances SVHC candidates à inclure dans l´annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006
Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÉS PERSISTANTS ET TRÉS BIO ACCUMULABLES (VPVB):
Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:

Les symptômes peuvent apparaître aprés l´exposition, de sorte qu´en cas d´une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient.

Route d´exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	Habituellement il ne produit pas de symptômes.	S´il y a des symptômes, porter la victime en plein air.
Peau:	Le contact avec la peau peut produire une légère rougeur.	Oter les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l´eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.
Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougeur.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l´eau immédiat et abondant, en maintenant les paupières écartées. Si l´irritation persiste, faire appel à un médecin.
Ingestion:	Par ingestion en grandes quantités, peut ocasioner des malaises gastrointestinaux.	En cas d´ingestion, demander l´assistance immédiate d´un médecin. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d´aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:
Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:
Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient. .
Antidotes et contre-indications: Il n´y a pas d´antidote spécifique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L´INCENDIE

5.1 MOYENS D´EXTINCTION:
En cas d´incendie dans l´alentour, touts les agents extincteurs son permis.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:
Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.
L´exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:
Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l´incendie, il serait nécessaire d´utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l´équipement de protection contre l´incendie n´est pas disponible ou n´est pas utilisée, combattre l´incendie d´un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d´incidents chimiques.
Autres recommandations: Refroidir à l´eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d´où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l´incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d´eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D´URGENCE
Éviter le contact direct du produit. Éviter l´inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L´ENVIRONNEMENT:
Éviter la contamination d´égouts, d´eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:
Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Éviter l´emploi de solvants.
Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 RÉFÉRENCE À D´AUTRES SECTIONS:
Pour des informations de contact en cas d´urgence, voir la section 1.
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.
Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Pour l´élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

Recommandations générales:

Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

Recommandations pour prévenir des risques d´incendie et d´explosion:

Le produit n´est pas susceptible de s´enflammer, déflagrer ou exploser, et ne soutient pas la réaction de combustion par la contribution de l´oxygène de l´air ambiant en quoi Il se trouve, de sorte qu´il n´est pas inclus dans le champ d´application de la Directive 94/9/CE relative aux équipements et systèmes de protection destinés à être utilisés dans des atmosphères potentiellement explosives.

Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d´application et séchage. Après manipulation, se laver les mains avec de l´eau savonneuse. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Recommandations pour prévenir la contamination de l´environnement:

Il n´est pas consideré un danger pour l´environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D´UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D´ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d´informations, voir rubrique 10.

Classe de magasin	:	D´après les dispositions en vigueur.
Temps de stockage	:	24. mois
Températures	:	min: 5. ºC, max: 40. ºC (recommandé).

Matières incompatibles:

Tenir à l´écart des d´agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

Type d´embalage:

Selon réglementations en vigueur.

Quantités limites (Seveso III): # *Directive 2012/18/UE:*

Non applicable.

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:

Il n´existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l´usage de ce produit.

RELEVANT EXPOSURE SCENARIOS:

Not required for this material, since it is not classified as dangerous for the health and it is not classified as dangerous for the environment.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L´EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d´exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l´atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l´efficacité de la ventilation ou d´autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d´utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l´exposition par inhalation aux agents chimiques, et l´exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d´orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D´EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE) INRS 2012 - ED 984:
Non établi.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):
Non disponible

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):
Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d´exposition qui est consideré comme sûr, derivée de données toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d´un limite d´exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d´une organisation d´experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Efects systémiques, aiguë et chroniques: Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%) Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	DNEL Inhalation mg/m3 s/r (a) 330. (c) - (a) - (c)	DNEL Cutanée mg/kg bw/d s/r (a) 44.0 (c) - (a) - (c)	DNEL Oral mg/kg bw/d - (a) - (c) - (a) - (c)
Niveau dérivé sans effet, travailleurs: - Effets locaux, aiguë et chroniques: Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%) Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	DNEL Inhalation mg/m3 s/r (a) s/r (c) - (a) - (c)	DNEL Cutanée mg/cm2 s/r (a) s/r (c) - (a) - (c)	DNEL Yeux mg/cm2 - (a) - (c) - (a) - (c)
Niveau dérivé sans effet, population générale: - Efects systémiques, aiguë et chroniques: Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%) Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	DNEL Inhalation mg/m3 s/r (a) 71.0 (c) - (a) - (c)	DNEL Cutanée mg/kg bw/d s/r (a) 26.0 (c) - (a) - (c)	DNEL Oral mg/kg bw/d s/r (a) 26.0 (c) - (a) - (c)
Niveau dérivé sans effet, population générale: - Effets locaux, aiguë et chroniques: Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%) Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	DNEL Inhalation mg/m3 s/r (a) s/r (c) - (a) - (c)	DNEL Cutanée mg/cm2 s/r (a) s/r (c) - (a) - (c)	DNEL Yeux mg/cm2 - (a) - (c) - (a) - (c)

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.
(-) - DNEL non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).
s/r - DNEL non derivé (pas de risque identifié).

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques: - Eau douce, marin et déversements intermitentes: Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%) Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	PNEC Eau douce mg/l uvcb -	PNEC Marin mg/l uvcb -	PNEC Intermittent mg/l uvcb -
- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l´eau douce et marine: Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%) Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	PNEC STP mg/l uvcb -	PNEC Sédiments mg/kg dry weight uvcb -	PNEC Sédiments mg/kg dry weight uvcb -
Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres: - Air, sol et éffets pour des prédateurs et pour l´homme: Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%) Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	PNEC Air mg/m3 uvcb -	PNEC Sol mg/kg dry weight uvcb -	PNEC Oral mg/kg bw/d uvcb -

(-) - PNEC non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).
uvcb - La substance à une composition complexe inconnue ou variable. Les méthodes conventionnelles pour dériver les PNEC ne sont pas appropriés et il n´est pas possible identifier une seule concentration PNEC représentative pour ces substances, donc pas utilisé dans les calculs d´evaluation des risques.

8.2 CONTRÔLES D´EXPOSITION:

MESURES D´ORDRE TECHNIQUE:

Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d´un bon système d´extraction générale.

Protection respiratoire: Éviter l´inhalation de vapeurs.
Protection des yeux et du visage: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation.
Protection des mains et de la peau: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation. L´utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l´exposition.

CONTRÔLE DE L´EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE~96/58/CE:
Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l´ambient de travail, on recommande l´utilisation d´équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d´informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l´utilisation, le nettoyage, l´entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:	Non.
Lunettes: ✓	Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants: ✓	Utiliser gants protecteurs adéquats en gomme ou PVC (EN374), lors de la manipulation du produit pendant des périodes prolongés. Quand seulement s´attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d´utilisation prétendue. Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d´utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. Ne pas utiliser des gants en PVA, puis que le PVA n´est pas résistant a l´eau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Non.

Risques thermiques:
Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D´EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L´ENVIRONNEMENT:
Éviter tout déversement à l´environnement. Éviter les émissions à l´atmosphère.

Déversements sur le sol: Éviter l´infiltration dans les sols.

Déversement dans l´eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d´eau doit être évité.
- Loi de gestion de l´eau: # *Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l´eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.*

Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l´atmosphère durant la manipulation et l´utilisation. Éviter l´émission à l´atmosphère.
- COV (produit prêt à user*): # *Applicable d´après la Directive 2004/42/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l´utilisation de solvants organiques: PEINTURES ET VERNIS (définition sur la Directive 2004/42/CE, annexe I.1): Subcategorie d´émission a) Revêtement mat pour murs intérieurs et plafonds, en phase aqueuse. COV (produit prêt à user*) : 4.9 g/l* (COV max. 30. g/l* à partir du 01.01.2010).*

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect				
- État physique	:	Liquide.		
- Couleur	:	Blanc.		
- Seuil olfactif	:	Non disponible (mélange).		
Valeur pH				
- pH	:	8.5 ± 0.5	à 20ºC	
Changement d´état				
- Point de fusion	:	Non disponible		
- Point initial d'ébullition	:	> 100*	ºC à 760 mmHg	
Densité				
- Densité de vapeur	:	Non disponible		
- Densité relative	:	1.614*	à 20/4ºC	Relative eau
Stabilité				
- Température décomposition	:	Non applicable (thérmiquement stable).		
Viscosité:				
- Viscosité dynamique	:	50. ± 5.	Poise 23ºC	
Vdatilité:				
- Taux d´évaporation	:	Non disponible (manque de données).		
- Tension de vapeur	:	17.5*	mmHg à 20ºC	
- Tension de vapeur	:	12.3*	kPa à 50ºC	
Solubilité(s)				
- Solubilité dans l´eau:	:	Miscible		
- Liposolubilité	:	Non applicable (produit inorganique).		
Inflammabilité:				
- Point d'éclair	:	Ininflammable		
- Température auto-inflammation	:	Non applicable (il mantient pas la combustion).		

Propriétés explosives:
Non disponible.
Propriétés comburantes:
Non classé comme produit comburant.

*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

- Chaleur de combustion	:	138*	Kcal/kg
- Non volatiles	:	62.4	% Poids
- COV (livraison)	:	0.2	% Poids
- COV (livraison)	:	3.5	g/l

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d´informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l´environnement, voir rubriques 7 et 12.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ:
Non applicable.
Corrossion pour les métaux: Il n´est pas corrosif pour les métaux.
Proprietés pyrophoriques: In n´est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE
Stable dans les conditions de stockage et d´emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:
Possible réaction dangereuse avec acides.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER:
Chaleur: Tenir éloigné des sources de chaleur.
Lumière: Non applicable.
Air: Le produit n´est pas affecté par l´exposition à l´air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.
Pression: Irrélevant.
Chocs: Le produit n´est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l´emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:
Tenir à l´écart des d´agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:
Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n´est disponible. La classification toxicoloqique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008~1221/2015 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels :	DL50 (OECD 401) mg/kg oral	DL50 (OECD 402) mg/kg cutanée	CL50 (OECD 403) mg/m3.4h inhalation
Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%)	> 5000. Rat	> 2000. Lapin	> 13100. Rat
Mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1)	75. Rat	140. Rat	> 1230. Rat

Dose sans effet observé
Non disponible
Dose minimale avec effect observé
Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D´EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d´exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Inhalation: **Non classé**	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Cutanée: **Non classé**	ATE > 2000 mg/kg	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Oculaire: **Non classé**	Non disponible	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).
Ingestion: **Non classé**	ATE > 5000 mg/kg	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Corrossivité/irritation cutanée: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Lésions/irritation oculaire graves: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit corrossif ou irritant grave par contact avec les yeux (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

· Contient mélange CIT EC 247-500-7 MIT EC 220-239-6 (3:1) Peut produire une réaction alergique.

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées
Danger par aspiration: **Non classé**	-	-	Il n´est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE):
Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

EFFETS CMR:
Effets cancérigènes: N´est pas considéré comme un produit cancérigène.
Génotoxicité: N´est pas considéré comme un produit mutagénique.
Toxicité pour la reproduction: N´est pas perjudiciable pour la fertilité. N´est pas pejudiciable pour le developpement du foetus.
Effets via l´allaitement: Il n´est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D´UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:
Routes d´exposition: Non disponible.
Exposition à court terme: Non disponible.
Exposition prolongée ou répétée: Non disponible.

EFFETS INTERACTIFS:
Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:
Absorption percutanée: Non disponible.
Toxicocinétique basique: Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:
Non disponible.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n´est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008~1221/2015 (CLP).

12.1 TOXICITÉ:

Acute toxicity in aquatic environment de composants individuels :	CL50 (OECD 203) mg/l.96heures		CE50 (OECD 202) mg/l.48heures		CE50 (OECD 201) mg/l.72heures	
Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%)	> 10.	Poissons	> 10.	Daphnie	4.6	Algues
Mélange CIT EC 247-500-7 MITEC 220-239-6 (3:1)	0.19	Poissons	0.16	Daphnie	0.018	Algues

Concentration sans effet observé
Non disponible
Concentration minimale avec effet observé
Non disponible

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:
Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:
Non disponible.

Bioaccumulation de composants individuels :	logPow	BCF L/kg		Potenciel
Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%)	5.65	> 100.	(calculée)	Non disponible
Mélange CIT EC 247-500-7 MITEC 220-239-6 (3:1)	-0.830	3.2	(calculée)	Non disponible

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:
Non disponible.

Movilité de composants individuels :	logKoc	Constante de Henry Pa·m3/mol 20ºC	Potenciel
Hydrocarbures C9-C12 (aromatiques 2-25%)	4.90		Non disponible
Mélange CIT EC 247-500-7 MITEC 220-239-6 (3:1)	-1.22		Non disponible

12.5 RÉSULTATS DE L´EVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

12.6 AUTRES EFFETS NOCIFS:
Potentiel d´appauvrissement de la couche d´ozone: Non dangereux pour la couche d´ozone. Does not contain substances included in Annex I to Regulation (EC) 2037/2000~1005/2009 on substances that deplete the ozone layer.
Potentiel de formation photochimique d´ozone: Il ne contribue pas à la formation d´ozone dans la troposphère.
Potentiel de réchauffement climatique: En cas d´incendie ou d´incinération dégage du CO2.
Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L´ÈLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: # *Directive 2008/98/CE~Réglement (UE) nº 1357/2014:*
Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l´égout ou dans l´environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d´emballages souillés: # *Directive 94/62/CE~2005/20/CE, Décision 2000/532/CE~2014/955/UE:*
Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:
Décharge officiellement autorisée, en accord avec les règlementacions locales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	NUMÉRO ONU: Non applicable
14.2	NOM D´EXPÉDITION DES NATIONS UNIES: Non applicable
14.3 14.4	CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D´EMBALLAGE: Transport par route (ADR 2017) et Transport par chemin de fer (RID 2017): Non réglementé Transport voie maritime (IMDG 37-14): Non réglementé Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2016): Non réglementé Transport par voies de navigation intérieures (ADN): Non réglementé
14.5	DANGERS POUR L´ENVIRONNEMENT: Non applicable (non classé comme dangereux pour l´environnement).
14.6	PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L´UTILISATEUR: S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d´accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécure.
14.7	TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L´ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUE IILBC: Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D´ENVIRONNEMENT: Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité. Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation: Voir la section 1.2 Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2 Avertissement tactile de danger: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). Protection de sécurité por des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). Informations COV sur l´étiquette: Contient COV max. 5.0 g/l pour le produit prêt à user - Le valeur limite 2004/42/CE-IIA cat. a) est COV max. 30. g/l (2010). AUTRES LÉGISLATIONS: Non disponible
15.2	ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE: Pour cette mélange n´a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:
Mentions de danger en accord le Réglement (UE) nº 1272/2008~1221/2015 (CLP), Annexe III:
H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d´ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L´exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H372i Risque avéré d´effets graves pour les organes à la suite d´expositions répétées ou d´une exposition prolongée par inhalation.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:
Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l´interpretation des fiches de donnés de sécurité et l´étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

· European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
· Access to European Union Law, http://eur-lex.europa.eu/

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:
Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

· REACH: Réglément concernant l´enregistrement, l´évaluation et l´autorisation des substances chimiques.
· GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.
· CLP: European regularion on Classificatin, Labelling amd Packaging of substances and chemical mixtures.
· EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
· ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.
· CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the Ameuic an Chemical Society).
· UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
· SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
· PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
· mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
· COV: Composés Organiques Volatiles.
· DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
· PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
· LD50: Dose létale, 50 pour cent.
· LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
· ONU: Organisation des Nations Unies.
· ADR: Accord européen sur le transpoit des merchandises Dangereuses par Route.
· RID: Réglement international concernant le transport des merchandises dangereuses par chemin de fer.
· IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.
· IATA: International Air Transport Association.
· ICAO: International Civil Aviation Organization.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:
Fiche de Données de Sécurité selon l´Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l´annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE:
Version: Provisoire

Les conditions de travail de l´utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l´état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d´autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l´utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.